

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, comme le gouvernement s'en rend parfaitement compte, le rendement des rentes de l'État n'a pas augmenté, sauf erreur depuis 1976, en dépit du fait que le gouvernement avait assuré que des majorations seraient envisagées de temps à autre en fonction des hausses du coût de la vie. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration étudie ce problème depuis un certain nombre d'années, mais n'a encore pris aucune décision.

Les personnes qui ont acheté ces rentes l'ont fait en toute honnêteté et je crois qu'elles ont le droit maintenant d'exiger que le gouvernement prenne au moins les mesures voulues pour apporter un certain soulagement aux titulaires de ces rentes de l'État. Ils les ont achetées de bonne foi pour venir arrondir leurs revenus et leur pension de retraite.

Un examen général de la situation des rentes et des autres placements en portefeuille du gouvernement se fait attendre et s'impose depuis longtemps. A mon avis, on devrait racheter à leur pleine valeur ces rentes à faible rendement achetées il y a 25 à 30 ans et ainsi éliminer ce problème regrettable. J'espère sincèrement que le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son nouveau budget attendu sous peu proposera la solution voulue et la mesure législative pour y donner suite.

* * *

L'AGRICULTURE

L'APPUI DONNÉ PAR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD AU PROJET DE LOI SUR CANAGREX

M. George Henderson (Egmont): Madame le Président, les Canadiens savent pour la plupart que c'est l'industrie de la pomme de terre qui a fait la renommée de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, qui bénéficie d'un climat et de terres de culture particulièrement fertiles. Le secteur tertiaire ainsi que les secteurs de la transformation des aliments et du commerce de détail dépendent tous de l'agriculture. La prospérité de l'agriculture a énormément d'importance pour les insulaires et m'intéresse donc au plus haut point.

Il y a plusieurs mois, le bill C-85, qui intéresse au premier chef tous les agriculteurs du pays, a été présenté à la Chambre. Ce projet de loi permettra la création d'une société de la Couronne appelée Canagrex. Tous les députés de l'Île-du-Prince-Édouard savent que ce projet de loi a rallié l'appui général d'organisations telles que la P.E.I. Potato Producers Association et Cavendish Farms, qui se sont prononcées en faveur du projet de loi sur Canagrex. En outre, les dirigeants provinciaux du Syndicat national des cultivateurs et du Horticultural Council ont fait savoir qu'ils appuyaient le projet de loi.

Article 21 du Règlement

J'espère vraiment que la Chambre témoignera son appui à l'industrie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard en votant massivement pour le bill C-85 lorsqu'il sera de nouveau débattu à la Chambre.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ON PROPOSE LA DÉSIGNATION DE CERTAINES LOCALITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ÉRIÉ

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, certaines localités ont souffert plus que d'autres des effets de la récession. Nombre de ces villes où l'on ne trouve qu'une seule grande entreprise sont durement frappées quand celle-ci ferme ses portes. Le gouvernement a pris des mesures pour venir en aide à ces localités grâce à son programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre le PAIM.

En tant que député d'Érié, j'ai de graves inquiétudes au sujet de certaines régions de ma circonscription et de la municipalité régionale de Niagara où le taux de chômage atteint des proportions colossales à cause du ralentissement de l'activité économique et de la fermeture d'entreprises majeures. Comme la proportion de chômeurs s'élèverait à 19 p. 100 dans certaines régions, j'estime qu'il serait tout indiqué que celles-ci puissent bénéficier d'une aide en vertu du PAIM. Si douze localités seulement ont été désignées aux fins de ce programme, il doit sûrement y avoir des fonds à allouer à ces régions durement touchées dans ma circonscription et dans d'autres circonscriptions.

Quand je vois des régions où le taux de chômage est moins élevé que dans ma circonscription d'Érié retirer une aide financière aux termes de ce programme, je me demande dans quelle mesure les fonds sont répartis équitablement. Il apparaît de plus en plus clairement qu'il y a des abus dans la désignation des régions qui bénéficient d'une aide en vertu du PAIM, ce qui porte à croire que le programme n'est guère plus qu'une mesure publicitaire. A mon avis, il faudrait ou bien que cette aide financière soit accordée là où les besoins se font le plus pressants, ou bien que le programme soit carrément supprimé, avant que nous soyons complètement désabusés par le népotisme flagrant qui semble le caractériser.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ESTIMATION DE L'AMPLEUR DU DÉFICIT

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, de nombreux économistes font une distinction entre les déficits à court terme et les déficits à long terme ou structurels, qu'ils considèrent comme beaucoup plus dangereux que les premiers. Ainsi, lorsqu'un gouvernement rajuste le déficit national pour faire disparaître les effets d'une récession, on peut alors déterminer si l'on a affaire à un déficit à court terme ou à long terme et si ce dernier présente ou non des dangers.

Une étude effectuée par un groupe d'économistes de l'Institut of Policy Analysis à l'Université de Toronto montre que si l'on pose comme hypothèse qu'il n'y a pas de récession et qu'on l'applique aux comptes du gouvernement fédéral, on arrive à